

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

Bulletin Technique n° 12 du 23 avril 2002 - 2 pages - Numéro ordre postal : 30

Colza

STADES : G1 (premières siliques inférieures à 2 cm) à G3 (premières siliques de 4 à 10 cm). Quelques plantes sont déjà à G4 (premières siliques bosselées).

Maladies

Avec la hausse des températures, la chute des pétales s'est bien amorcée. En absence de pluies significatives, le risque sclérotinia, mais aussi alternaria, reste très faible.

Ravageurs

Les populations de charançons des siliques sont en accroîssement dans un grand nombre de situations, et le seuil d'intervention de 1 charançon / 2 plantes entières (soit 0,5 / plante) est approché ou dépassé (voir carte). C'est le cas par exemple dans l'Est de l'Essonne (Maisse, Guigneville, Soisy / Ecole, Ballancourt, Vert le grand) avec 1 à 3 charançons / plante, à Ablis (78), Chatignonville et Janvry (91), Fontaine le port et Saint Simeon (77) avec autour d'un charançon / pied.

Une intervention doit être envisagée si le seuil est atteint. Produits : pyréthrinoïdes.

Les premiers pucerons cendrés ont été observés à Château-Landon (77) et Saint Vrain (91).

Blé

STADES : 1-2 noeuds à dégagement de la F1.

Maladies foliaires

Septoriose

Situation stationnaire compte tenu des conditions actuelles. Le petit passage de pluie dans certains secteurs en fin de semaine dernière (0 à 4 mm), n'a guère eu d' incidence D'autres pluies sont annoncées pour le prochain week end. De leur durée et leur intensité, dépendra la relance éventuelle de la maladie. Actuellement la septoriose reste présente au niveau des F4 ou F5 définitives, dans la majorité des situations.

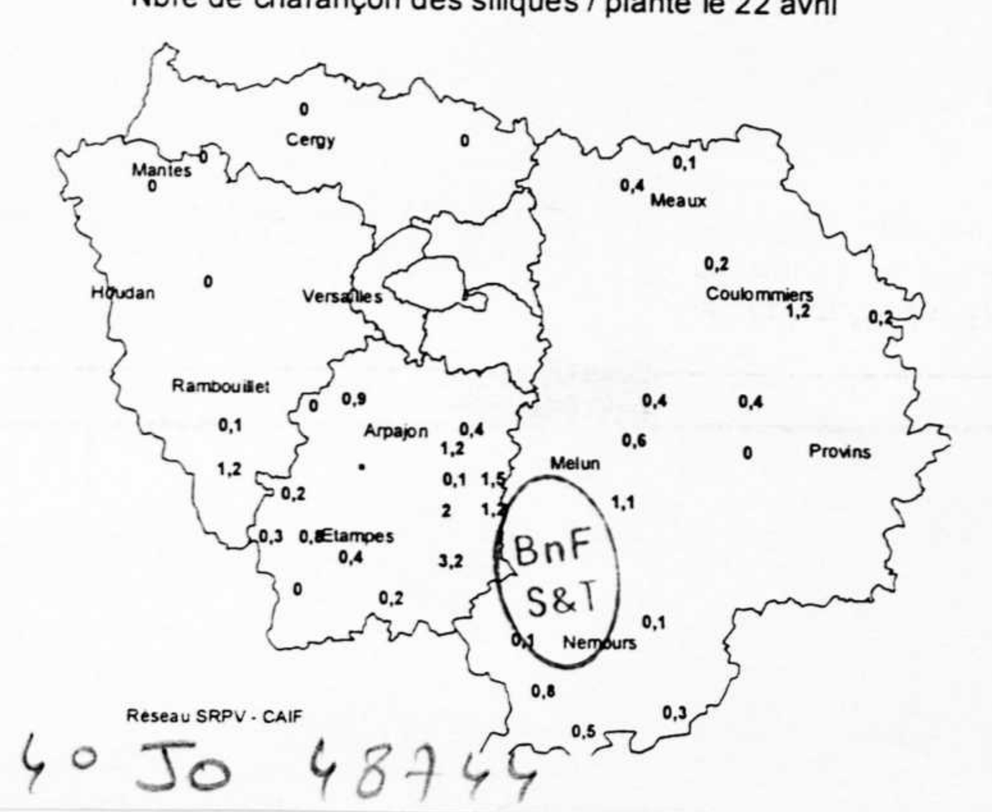
Attention à ne pas confondre les symptômes de septoriose (nécroses brunes avec pycnides noires) et les taches qui résultent des applications d'azote ou de produits phytos (herbicides, régulateurs) ou des effets des conditions sèches (nécroses en bout de feuilles).

Sauf inversion durable des conditions climatiques, il devrait être possible d'attendre le dégagement voire l'étalement de la dernière feuille pour réaliser une protection des étages supérieurs.

▶
Pois Féverole
Sitones.

Colza
Charançons des siliques en hausse.

Nbre de charançon des siliques / plante le 22 avril



Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : J. BOULUD

Publication périodique
C.P.P.A.P n°0904 B 00536
ISSN n°0767-5542

Tarifs :
Courrier 59,46 euros
Fax 68,6 euros

Rouille jaune

Aux foyers de rouille jaune déjà cités la semaine dernière, il convient d'ajouter la présence de la maladie sur de l'ISENGRAIN en Eure et Loire (source PV Centre) et dans le Val d'Oise sur ORNICAR (source Chambre d'Agriculture), et sur TRIBOR à Itteville (91) selon la FRANCILIENNE.

Oïdium

La maladie n'évolue guère. Elle reste parfois bien présente à la base de tiges, ce qui pourrait la réactiver en cas de conditions favorables. C'est le cas par exemple sur APACHE dans le nord Seine et Marne (Crécy la Chapelle, Maisoncelles) et le sud (Chenou), et sur des SHANGO dans le nord Seine et Marne également (Chambry, Etrepilly).

Rouille brune

Pas d'évolution des quelques pustules présentes (SCIPION, ISENGRAIN..).

Désherbage

Les produits à base d'hormones (MCPA-MCPP- 2,4 D) peuvent s'utiliser jusqu'au stade longueur de l'épi dans la gaine = 2,5 cm.

Ravageurs

Des pucerons ont été détectés à Jouy le Châtel et Rampillon (77). A suivre.

Pois - Féverole

STADES : 3-5 feuilles (1 feuille correspond à 2 folioles).

Sitones

Sur pois, la situation est très hétérogène d'une parcelle à une autre : de 4 à 30 morsures pour des parcelles à stade identique. Les augmentations d'encoches les plus sensibles ont été notées dans l'Essonne (Bouterviliers, Méréville, Bois herpin..).
Sur féverole, la situation est beaucoup plus homogène, avec de 25 à 60 encoches / plante, quelque soit le secteur (zone traditionnelle de Seine et Marne ou zone récente de culture dans la région). L'accroîssement des attaques est net depuis une semaine.

Nombre d'encoches / plante parcelles réseau SPV

	pois	féverole
	21 sites	9 sites
02-avr	1,6	3,6
08-avr	6,6	21,9
15-avr	10	24,4
22-avr	15,5	40,3

Le développement des cultures pouvant être perturbé par les conditions sèches, ce ravageur pourrait avoir une incidence supplémentaire. Une intervention est à envisager en cas de nombreuses morsures sur les dernières feuilles présentes.

Nous avons détectés les premiers pucerons verts sur pois à Crécy la Chapelle (77).

Orge hiver

STADES : 2 noeuds à F1 visible

Maladies

Comme sur blé, la pression maladie reste modérée, avec des symptômes d'une ou l'autre des maladies généralement au niveau des feuilles 4 définitives.

Orge de printemps

STADES : tallage à décollement de l'épi

Maladies

Les symptômes d'oïdium sont en accroîssement sensible dans le sud de la région, notamment dans les parcelles souffrant des conditions sèches.
Une intervention spécifique peut être envisagée pour enrayer la maladie avant le début montaison.

Maïs

Désherbage

Arrêté Atrazine – Campagne 2002

Face aux dépassements répétés des teneurs en atrazine constatés au niveau d'un certain nombre de points de captage d'eau potable de Seine-et-Marne, un arrêté a été pris, le 26 décembre 2000, par le Préfet du département, interdisant l'utilisation de l'atrazine sur 89 communes. Cette interdiction a été étendue à 237 communes du département, par un second arrêté préfectoral pris le 03 juillet 2001.

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAF) - Service Régional de la Protection des Végétaux (SRPV) **va mettre en place en 2002**, un plan de contrôle **pour les 89 communes du premier arrêté et un** plan de surveillance **pour les 148 autres communes.**
Ces opérations visent à dissuader les contrevenants de compromettre les efforts entrepris par la majorité des agriculteurs.
Elles seront prolongées en 2003 par un plan de contrôle **sur l'ensemble des 237 communes.**

Dans le cadre du plan de surveillance atrazine 2001, **aucune infraction à la réglementation n'a été relevée.**
Simultanément, une enquête sur les pratiques phytosanitaires des agriculteurs a été menée et révèle que ces exploitants se sentent plus responsables de leur environnement que de leur santé. En effet, pratiquement 2/3 des utilisateurs de produits phytosanitaires ne se protègent pas, ni pendant la préparation des bouillies ni pendant l'épandage des pesticides.

La protection de l'applicateur doit être une priorité. Vous trouverez beaucoup d'informations pratiques et utiles dans la plaquette éditée par PHYT'EAUX PROPRES " *Prévention des Pollutions par les Produits Phytosanitaires* " **et distribuée par les coopératives et les négociants en produits phytosanitaires.**



Ile de France

avril 2002

Nouvelles autorisations

comité d'homologation - février 2002

Herbicides

AVENTIS propose pour la prochaine campagne de nouvelles spécialités pour le désherbage des céréales (sauf les orges et avoines). Il s'agit d'associations de :
- iodosulfuron : la sulfonylurée développée cette année dans le HUSSAR OF, et qui confirme ses très bons résultats sur graminées (notamment ray-grass) et de bonnes performances sur dicots,
- et de mésosulfuron, une nouvelle sulfonylurée, principalement foliaire, à large spectre également sur graminées et sur dicots selon la dose.

Deux équilibres différents d'associations sont proposés. Dans les deux cas, la dose d'utilisation sera à adapter selon la flore (dose plus forte sur ray-grass que sur vulpins).

De son côté, BASF propose une association d'une ancienne matière active, le pendiméthalin (PROWL) et de picolinafen, issu d'une nouvelle famille : les aryloxypicolinamides. Il s'agit d'une molécule anti-dicots de contact (véroniques, stellaire, pensée, gaillet, crucifères...) qui peut s'utiliser en post-levée d'automne comme en sortie d'hiver.

Enfin la clomazone est autorisée sur pomme de terre de consommation et de fécule, avec le CENTIUM. Ses points forts : gaillet, morelle, chénopode, renouées, mercuriale, aethusa. Dose préconisée : 0,25 l/ha.

Fongicides

Le marché féverole continue de susciter l'intérêt des sociétés, puisqu'après l'HORIZON (pour l'usage rouille), c'est au tour de l'AMISTAR d'être autorisé, sur l'usage anthracnose. Dans nos essais, ce produit a également montré de bons résultats sur rouille.

Défanage

Petit évènement avec l'arrivée d'un nouveau défanant pour la pomme de terre, à base de carfentrazone, molécule déjà bien connue comme anti-dicots sur céréales.

Restrictions sur le diuron

Le Ministère de l'Agriculture a décidé (J.O. du 5/4/02) :
- le retrait de toutes les spécialités contenant du diuron non associé à d'autres matières actives, pour tous les usages agricoles (date limite utilisation, le 30/6/03), sauf pour le désherbage de la lentille et de 3 cultures tropicales. Le diuron était déjà interdit pour les zones non agricoles depuis 1997.
- d'un abaissement des doses des spécialités associant du diuron et d'autres substances, afin de ne pas dépasser 1500 g/ha/an de diuron.

Homologation européenne

L'isoproturon a été ré-inscrit sur la liste des matières actives européennes.

produit	composition	firme	cultures -usages	dose /ha	class tox
Herbicides					
ATLANTIS WG ABSOLU	6 g/kg iodosulfuron méthyl sodium 30 g/kg mésosulfuron méthyl	AVENTIS	BLE TENDRE HIVER ET PRINTEMPS BLE DUR HIVER ET PRINTEMPS SEIGLE TRITICALE	0, 5 kg	Xi
ARCHIPEL	30g/kg iodosulfuron méthyl sodium 30 g/kg mésosulfuron méthyl	AVENTIS	BLE TENDRE HIVER ET PRINTEMPS BLE DUR HIVER ET PRINTEMPS SEIGLE TRITICALE	0,25 kg	Xi
CELTIC	320 g/l pendiméthalin 16 g/l picolinafen	BASF AGRO	BLE TENDRE HIVER ORGE HIVER	0,25 l	Xi
CENTIUM 36 CS	360 g/l clomazone	BELCHIM	POMME DE TERRE	0,3 l	Xi
Fongicides					
TIMBAL EW	125 g/l tétraconazole	SIPCAM	BETTERAVES : cercosporiose - oïdium - ramulariose - rouille	0,8 l	Non classé
AMISTAR	250 g/l azoxystrobine	SYNGENTA	FEVEROLE : anthracnose	0,8 l	Non classé
Divers					
SPOTLIGHT PLUS	60 g/l carfentrazone ethyle	BELCHIM	POMME DE TERRE : défanage	1 l	Xi

Service Régional de la Protection des Végétaux - 10 rue du séminaire - 94516 RUNGIS cedex
tél : 01-41-73-48-00 fax : 01-41-73-48-48

P57